



Lettre de vos élus

Chères Ternaysardes, chers Ternaysards,

Le 5 novembre, en présence de M le Sous-Préfet du Rhône, Mme la Commandante de Gendarmerie, M. le Président de la CCPO, M. le Maire de Communay, de nombreux élus et habitants, nous avons inauguré les locaux de la police pluri-communale de Communay-Ternay. Il est bon de rappeler que seulement quelques rares communes du Rhône ont fait ce choix. Et pourtant les avantages sont multiples.

En effet, aujourd'hui notre police pluri-communale est formée à d'autres compétences, qu'il était difficile à mettre en œuvre par deux personnes (voire moins) comme c'était le cas précédemment. Désormais, cette équipe de cinq policiers dispose aussi d'un temps suffisant pour des actions de proximité et de contact avec la population.

Nous avons lancé la modernisation et l'extension de notre réseau de vidéo protection, qui constitue aujourd'hui un outil indispensable pour les forces de police et de gendarmerie. Fin juin 2022, nous aurons un réseau qui comportera une trentaine de caméras et couvrira les lieux sensibles de la ville (entrées, bâtiments publics, zones d'activités,...)

Nous venons de remplacer les panneaux lumineux devenus obsolètes et porter de 3 à 4 leur nombre. Contrairement aux précédents, ils peuvent afficher des images, sont polychromes et peuvent être lus même par forte luminosité. C'est un lien que nous établissons avec vous pour diffuser de façon exhaustive et le plus rapidement possible des informations municipales d'intérêt général et associatives.

Le 4 décembre j'ai eu le plaisir, avec Mme la Première adjointe, d'installer dans leurs fonctions les jeunes élus au Conseil Municipal des Enfants et au Conseil Municipal des Jeunes, prêts à travailler sur les projets qui leur tiennent à cœur ; une première action « solidarité » par la collecte de denrées alimentaires a déjà été réalisée en lien avec le collège.

A vous tous, je souhaite de BONNES FÊTES, dans le respect des mesures sanitaires.



Notre police pluri-communale est formée à d'autres compétences et peut se mobiliser sur des actions de proximité

*Mattia Scotti
votre Maire*



LA POLICE PLURI-COMMUNALE

EN ACTION

UNE NOUVELLE ÉQUIPE DE 5 POLICIERS

La nouvelle équipe est en effectif complet depuis mai 2021.

Composée de 4 agents lauréats du Concours de Police Municipale et d'un Chef du Service, ancien gendarme.

Ce service à la population mutualisé est né de la volonté des deux maires, de Communay et Ternay, de mettre en commun les moyens pour une meilleure efficacité.

L'équipe au complet est chargée d'intervenir indifféremment sur les deux Communes, soit un territoire de 25 km² pour près de 10 000 habitants.

DES LOCAUX ADAPTÉS

Pour permettre cette mutualisation, des locaux leur ont été aménagés à Ternay, à côté de la bibliothèque.

LES MÊMES MISSIONS SUR LES DEUX COMMUNES

Comme tous les fonctionnaires territoriaux agréés, habilités et assermentés, placés sous l'autorité hiérarchique du Maire, les policiers municipaux, qui travaillent en coopération avec la Gendarmerie, ont pour principales missions de :

- Assurer le bon ordre public, c'est-à-dire le respect des arrêtés du Maire pour le « vivre ensemble » ;

- Veiller au respect du Code de la Route en matière de règles de circulation, de stationnement et de vitesse, avec des contrôles fréquents et la verbalisation des contrevenants ;

- Faire respecter la législation sur le territoire communal en matière de règles d'urbanisme (défaut de permis ou de déclaration préalable, infractions au PLU), de salubrité des logements, de respect de l'environnement (élagage sur domaine public, dépôts de déchets par exemple) ;

- Participer par une veille attentive à la sécurité des personnes et des biens, par exemple par l'application de l'Opération « Tranquillité Vacances », possible toute l'année lors d'absences signalées de plus de 48 heures.

Pour résumer, faire en sorte que les bonnes habitudes de respect d'autrui et des lieux soient maintenues.

**PRÉSERVER LE VIVRE ENSEMBLE
EST NOTRE PRIORITÉ !**



CONSEILS AUX UTILISATEURS DE TROTTETTES ÉLECTRIQUES : QUE DIT LA LOI ?

Une assurance de responsabilité civile obligatoire pour couvrir les éventuels dommages matériels ou corporels que l'utilisateur pourrait occasionner à un tiers. Se renseigner auprès de son assureur.

Respect du Code de la route en toutes circonstances et comportement prudent pour assurer sa sécurité et celle des autres.

Sanctions prévues : amende de 35 € pour non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager ; amende de 135 € pour utilisation d'une trottinette débridée à plus de 25km/h ou circulation sur un trottoir.

ET LES ENJONS SANS MOTEUR ?

Trottinettes, skateboards et rollers non motorisés sont autorisés à circuler sur les trottoirs et dans les espaces piétonniers à condition de rouler au pas, soit 6km/h, et de respecter la sécurité des autres usagers.



BIBLIOTHÈQUE

Les coups de cœur



**ROMAN
FANTASTIQUE**

**L'arrache-mots,
Judith Bouilloc,
Hachette, 2019**

Iliade est une bibliothécaire qui a le pouvoir de donner vie aux mots et aux histoires, un jour elle est demandée en mariage par un membre de la famille royale d'Esmérie. Elle décide de se rendre dans la capitale pour savoir plus sur cette mystérieuse proposition...

Un roman doux, beau, dynamique, captivant ! Une lecture parfaite pour une soirée hivernale avec un chocolat chaud... Pour les amoureux de contes et de livres. Vous vous retrouverez dans un univers littéraire magique et vous serez happés par les intrigues politiques de la cour de ce merveilleux royaume.



BD ADULTE

**Tananarive, Sylvain Vallée et Mark
Eacersall, Glénat, 2021**

Amédée, notaire à la retraite et à la vie bien rangée, vibre du récit des aventures racontées par son ami Jo, véritable Indiana Jones local. Quand ce dernier meurt subitement, Amédée se met en tête de retrouver le fils que Jo aurait eu. Il sort son vieux coupé du garage et nous entraîne dans un « road trip » drôle et tendre à la recherche de l'hypothétique héritier. Des personnages attachants ou déjantés. Un dessin riche et dynamique. Une histoire d'amitié et de loyauté qui nous prouve qu'il n'y a pas d'âge pour vivre l'aventure !

ELECTIONS DES CME ET CMJ

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) et DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Samedi 4 décembre 2021, les nouveaux élus ont été accueillis en Mairie par Mme Croisile, 1ère Adjointe, et ont reçu des mains de M. le Maire leur écharpe de conseillère et conseiller, en présence de leurs parents et d'enseignants des deux écoles élémentaires.

Écoliers de CM1 -CM2 et collégiens, tous ont fait campagne pour se faire élire et représenter ainsi leurs camarades, afin de porter les projets sur lesquels ils auront à travailler au cours de leur mandat. Un réel apprentissage de la citoyenneté, adapté à leur âge, les attend, dans le respect des règles de la République et du bien-vivre ensemble, selon le règlement voté par le Conseil Municipal en juillet 2021.

Ils ont été félicités d'avoir accepté de s'engager dans ce processus démocratique, qui les amènera à se réunir en Conseil certains samedis matin et à participer aux cérémonies officielles. Ils seront accompagnés pour la mise en œuvre de leurs propositions par une équipe d'Élus, notamment Marion Busiakiewicz-Thomas et Natacha Molinari—Coursat, leurs référentes.

Pour conclure, M. Scotti a rendu hommage aux enseignants qui ont œuvré, avec la municipalité et malgré les difficultés sanitaires actuelles, pour permettre l'organisation en bonne et due forme des élections, et remercié les parents d'avoir donné leur accord.



Élus de Fléviu

Sont élus au CME des écoles :

ALLAIRE Antoine
ARROYO Emma
BADIN Sarah
BEN ARROS Léna
BLANC Hélène
BENBETKA Enzo
BRAÏK Maryssa
CHABANNES Pauline
DEL PINO Noémie
DUBOIS Matthéo
GEFFRAY Malo
LYONNARD Liam
PEROTTO Célian
SAUTEREAU Romane
VALENTIN Thibert
ZABAR Naïme



Élus des Pierres

Sont élus au CMJ

BRESSAC Clément, DA-COSTA Ketsia, FERHAT Camil, LAGORGETTE CHARRE Louna, PONTON Léo, RAYMOND Enzo
Ils pourront mener des projets en commun avec leurs homologues de Communay afin d'harmoniser les deux Communes dont les élèves fréquentent le même collège.



Élus du Collège

VIGILANCE

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Des gestes simples :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage.

En savoir plus :

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr



Travaux

Des perturbations à prévoir en janvier 2022 pour cause de travaux :

- Réfection de la chaussée Montée Saint Mayol : Travaux prévus sur 5 à 6 semaines, en plusieurs tranches. Début : à partir du 17 janvier.

- Installation de 3 silos enterrés place de l'Église : 1 pour les ordures ménagères résiduelles, 1 pour le verre, 1 pour les emballages.

Une réunion publique est prévue début janvier (date à confirmer) au sujet de ces travaux.

Plan grand froid

Les personnes vulnérables peuvent s'inscrire sur le registre « grand froid ». En cas de déclenchement du niveau 3, elles bénéficieront d'une veille sanitaire par le Centre Communal d'Action Sociale. Contactez la Mairie si vous apprenez qu'une personne est en incapacité de se mettre à l'abri du froid.

ACTUALITÉS

Bienvenue aux nouveaux habitants : 10 familles accueillies en Mairie le 19 novembre



Nouveaux ternaysards, si vous avez manqué ce rendez-vous, vous pourrez participer à la prochaine visite du centre historique de Ternay prévue par le Syndicat d'Initiative et l'association du Patrimoine (date à confirmer) en vous inscrivant à l'adresse com@ternay.fr ou en téléphonant au 04 72 49 81 81.

Nouveaux panneaux

Pour mieux vous informer, quatre nouveaux panneaux lumineux ont été installés depuis le 1er décembre place de la Mairie, route de Sérézin, rue des Barbières et rue de Chassagne !

Ternay en Lumières

Le 10 décembre, la fête a été animée par les « Facteurs de Noël » sur la place de la Mairie. Merci à tous, enfants et adultes, d'avoir participé à ce moment festif



Concours des illuminations



PARCOUREZ LES RUES DE TERNAY POUR LES DÉCOUVRIR !

AGENDA

Dès le 1^{er} Janvier :

Dématérialisation des démarches d'urbanisme : voir infos sur le site de la mairie, www.ternay.fr

Les 10 et 11 Janvier :

WEEK-END HUMOUR MUSICAL organisé par le Centre Culturel au Foyer Rural

Vendredi 21 Janvier :

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE à 19 heures au Gymnase du Devès

